



Municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées par un projet de règlement relatif à la démolition d'immeubles que :

1. Lors d'une séance tenue le 3 avril dernier, le conseil de la municipalité a adopté le projet de règlement #280-2023 portant le titre : **Règlement de démolition de la municipalité de Saint-Nazaire-de-Dorchester.**
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1 mai 2023, à 19 h, au Centre communautaire (59, rue Anselme-Jolin). Au cours de cette assemblée publique, la Directrice générale et la mairesse expliqueront le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendront les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.
3. Ce projet de règlement a pour but de régir la démolition d'un immeuble patrimonial. Il confie au comité de démolition le pouvoir d'autoriser ou de refuser une demande qui lui est soumise.
4. Que ledit projet de règlement ne contient aucune disposition susceptible d'approbation référendaire.
5. Que le règlement concerne le territoire de toute la municipalité.
6. Que le projet de règlement peut être consulté par toute personne intéressée aux heures d'ouverture du bureau municipal (61-A, rue Principale) ou encore sur le site internet de la municipalité : www.st-nazaire.ca

Donné à St-Nazaire-de-Dorchester, ce 4^e jour du mois d'avril 2023.

Joanie Bolduc Pelchat

Directrice générale/greffière-trésorière